



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



21 948 € et plus pour la moitié des salariés

Le revenu net annuel médian du secteur est inférieur à celui du champ de l'OMPL.

Toutes les catégories sociales du secteur obtiennent des revenus médians moins importants que ceux observés au niveau de l'OMPL.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales							Ompl
Cadres	50 513	45 185	41 623	36 664	33 294	36 733	37 040
Professions intermédiaires	24 557	23 928	29 198	21 331	18 662	22 456	23 186
Employés	20 591	20 644	20 895	18 454	18 457	20 354	21 060
Ouvriers	13 980	17 599	17 729	17 658	16 969	17 601	17 765
Ensemble	20 732	22 568	22 506	22 218	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur santé

Branches professionnelles



Cabinets dentaires libéraux



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires



5 402 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés du secteur.

Rapporté au mois, un différentiel de 450 € est observé au profit des hommes.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité du secteur montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (20 points d'écart).

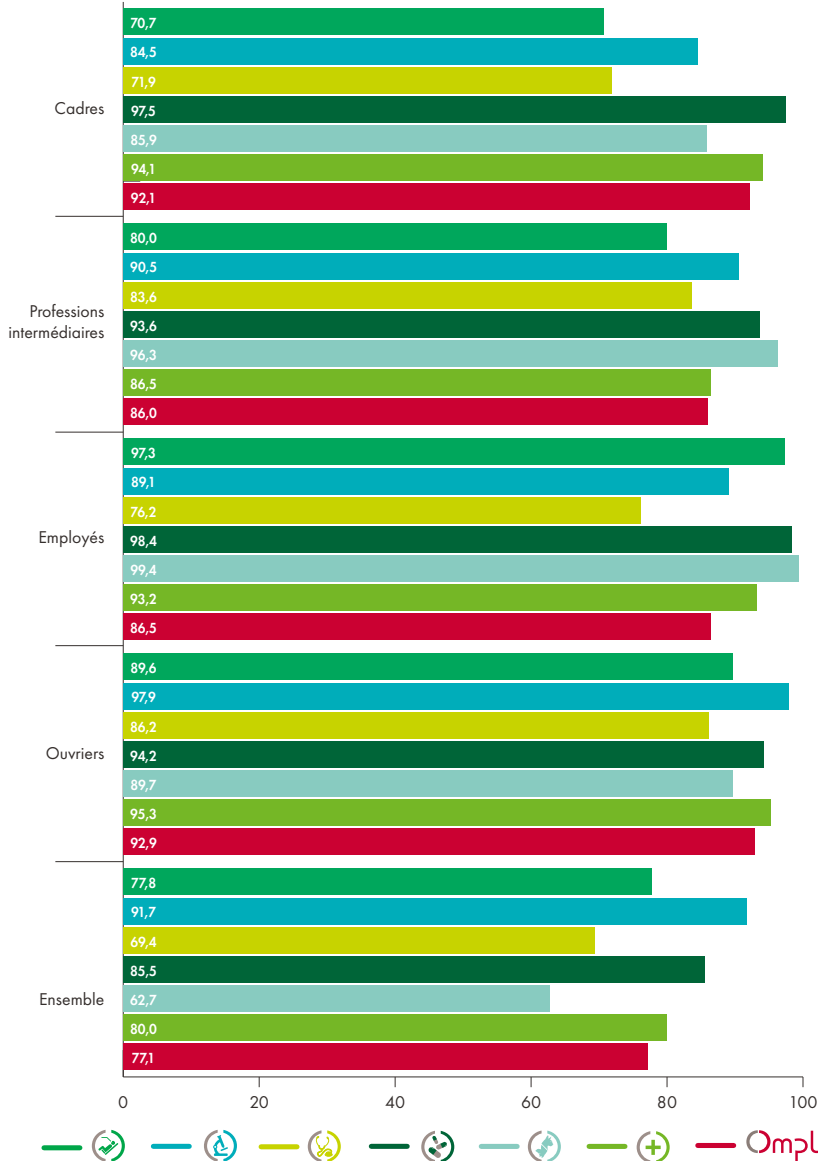
Les professions intermédiaires constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 86,5 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre							Ompl
Femmes	20 664	22 396	21 947	21 914	19 380	21 640	22 371
Hommes	26 550	24 436	31 603	25 640	30 886	27 042	29 023
Ensemble	20 732	22 568	22 506	22 218	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2019.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Au niveau du secteur, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 19,6 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est un peu moins marqué (+ 4,8 %).



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 2735 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (Hauts-de-France).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge							
< 35 ans	19 143	19 818	21 225	19 398	18 680	19 650	20 931
35 à 49 ans	20 933	23 145	22 817	22 783	20 534	22 431	23 700
50 ans et +	21 900	24 372	23 037	24 343	21 106	23 504	24 646
Ensemble	20 732	22 568	22 506	22 218	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions							
Auvergne-Rhône-Alpes	21 031	22 482	22 914	22 503	20 027	22 181	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	20 690	21 830	22 525	21 989	20 496	21 729	22 265
Bretagne	20 598	22 583	22 409	22 265	20 409	21 961	22 762
Centre-Val de Loire	20 811	22 549	23 305	21 934	20 126	21 918	22 666
Corse	19 219	24 564	21 583	22 095	18 971	21 999	22 571
DOM	20 181	24 579	20 616	21 637	19 967	21 668	22 098
Grand Est	20 729	21 409	22 039	22 637	19 376	21 700	22 424
Hauts-de-France	19 878	21 295	21 419	21 639	19 941	21 162	21 943
Île-de-France	22 005	24 083	24 947	24 788	20 049	23 897	27 833
Normandie	20 353	21 671	21 921	21 517	19 996	21 362	22 079
Nouvelle-Aquitaine	20 505	22 503	22 012	21 567	19 198	21 542	22 169
Occitanie	20 203	22 816	22 363	21 184	19 310	21 592	22 156
Pays de la Loire	20 232	22 114	21 899	21 584	19 748	21 376	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 237	22 776	22 281	21 959	18 726	21 750	22 516
Ensemble	20 732	22 568	22 506	22 218	19 706	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.